



# Devoir de diligence de FAC 2022-2023

FAC considère la sécurité de toutes les personnes présentes lors de nos événements comme une priorité absolue. Le Devoir de diligence de FAC est un document dynamique qui suivra l'évolution des lignes directrices et des protocoles en vigueur.

FAC s'engage à respecter les directives officielles des autorités gouvernementales et locales ainsi que les règlements applicables à chaque lieu où se tiennent des événements.

## Responsabilité personnelle du participant

Toutes les personnes qui participent à nos événements doivent accepter de respecter certaines consignes de santé et de sécurité.

Les participants doivent notamment :

- porter un masque dans les espaces publics, au besoin;
- maintenir une distance physique appropriée;
- ne pas participer à l'événement s'ils :
  - sont malades et présentent des signes et des symptômes de la COVID-19;
  - croient avoir été récemment exposés à la COVID-19;
  - ont reçu un diagnostic de COVID-19 et ne sont pas encore considérés comme non contagieux.

## Protection sur les lieux de l'événement

FAC travaille avec les responsables des installations ou de la salle pour veiller au maintien des normes les plus élevées en matière d'hygiène et de propreté pendant toute la durée de l'événement.

- Du désinfectant pour les mains sera accessible à l'entrée et à différents endroits lors de l'événement.
- Des masques seront offerts à l'ensemble des participants à la table des inscriptions ou à l'accueil.
- Des barrières et des protocoles de salubrité alimentaire seront mis en place, au besoin.
- La disposition des sièges et la circulation sur les lieux de l'événement pourraient être gérées au moyen de sens uniques et de files d'attente stratégiques pour assurer la distanciation physique, contrôler l'affluence et éviter les attroupements.